



PROCÉDURE DE PRÊT D'UN CHAPITEAU

L'installation du chapiteau doit être fait sur le territoire de la municipalité d'Adstock seulement.

Tarification pour la location d'un chapiteau :

ORGANISME :

Coût de location :

- 250 \$ si 2 personnes aident au montage et au démontage
- 300 \$ si 1 seule personne aide au montage et au démontage
- 325 \$ si l'aide n'est présente qu'à 1 seule opération, soit au montage ou soit au démontage
- 400 \$ si aucune personne

Dépôt

Aucun dépôt n'est exigé

Paiement

Le paiement de la location peut se faire après l'événement

Contrat

La signature d'un contrat garantie la réservation. Ce contrat doit être signé par une personne responsable de l'organisme.

PARTICULIER ET ENTREPRISE :

Coût de location :

- 250 \$ si 2 personnes aident au montage et au démontage
- 300 \$ si 1 seule personne aide au montage et au démontage
- 325 \$ si l'aide n'est présente qu'à 1 seule opération, soit au montage ou soit au démontage
- 400 \$ si aucune personne

Dépôt

Pour garantir la réservation, un dépôt de 750 \$ est exigé. Ce montant sera remboursé au complet si l'équipement remis est exempt de bris. Dans le cas contraire, le montant du

dépôt servira aux réparations. Advenant l'insuffisance du montant du dépôt, l'excédent est exigé du signataire du contrat.

Paiement

Un paiement additionnel de 400 \$ à titre de location de l'équipement est également exigé lors de la réservation. Le cas échéant, un remboursement sera effectué en fonction de l'aide reçue pour le montage et/ou le démontage.

Contrat

Un contrat signé en bon et due forme par une personne responsable est requis avant l'événement.

LOCATION DE DEUX CHAPITEAUX

Un paiement de 100\$, en surplus au prix de location du premier chapiteau, est demandé pour la location du 2^e chapiteau.

PLAGE DE LOCATION :

Les coûts de location s'appliquent pour un (1) seul événement. Pour tout événement additionnel sans montage et démontage des installations, le coût de location sera majoré de 1,5 fois le coût initial chargé. (Ex. : 400 \$ x 1.5 = 600 \$)

Mise-à-jour : Février 2021